



## Compte-rendu du **COMITÉ TECHNIQUE**



Judi 03 novembre 2022, lors du Comité Technique Spécial (CTS) du centre pénitentiaire (CP) d'Avignon-Le Pontet, ont été discutés les sujets suivants :

### RÉSULTAT DU VOTE DES AGENTS DE ROULEMENT (CYCLE AVEC 3 SEMAINES DE CA À COMPTER DE L'ÉTÉ 2023)

Suite au dépouillement des votes sur 67 agents postés concernés, il y a eu un taux d'abstention de 76% :

- ➡ 14 votes pour le planning des 3 semaines.
- ➡ 2 votes pour le planning de 2 semaines.
- ➡ 51 agents n'ont pas voté.

**87,5%** des votants ont voté pour le planning de 3 semaines qui sera mis en application au 1er janvier 2023.

### PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE (SAS)

L'objectif est de former les détenus et de préparer leur réinsertion de manière concrète et efficace. Celle-ci est destinée aux courtes peines.

Les bénéficiaires sont les personnes condamnées à des peines de moins d'un ou deux ans et à des condamnés à de longues peines dont le reliquat de peine est inférieur à deux ans. Le but étant de responsabiliser le détenu en favorisant la vie en collectivité.

Le repérage des détenus pour accéder à la SAS se fera par les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP) et le personnel de surveillance (PS). Un projet de fiche de liaison circulant dans les différents services pourrait être réalisé. Au sein de la SAS, en cas de non-respect du "contrat" le détenu sera réorienté vers un autre quartier de l'établissement.

Le régime de détention sera en "porte ouverte", mais la direction réfléchit à un régime progressif du détenu allant de la porte fermée à la porte ouverte.

Pour ce qui est de la gestion des incidents, il n'y a pas de cellule disciplinaire sur la SAS. La direction travaille sur de l'intradisciplinaire, une méthode alternative à la commission de discipline.

Le passage à la commission de discipline n'est pas exclu selon l'affaire du détenu. Si une décision de placement en cellule disciplinaire (QD) est prise, le détenu sera automatiquement exclu de la SAS.

- ▶ **FO Justice** demande si les cellules seront ouvertes entre 7h00 et 19h00 sans interruption.
  - ➡ La direction envisage un régime différencié. Il y aura donc deux régimes de détention dont un avec un régime « porte fermé ». Pour le régime « porte ouverte », les cellules seront ouvertes entre 7h00 et 19h00 sans interruption.
- ▶ **FO Justice** demande si les agents de la SAS devront participer à la commission pluridisciplinaire unique (CPU).
  - ➡ La direction envisage de faire participer les agents à la CPU.
- ▶ **FO Justice** demande quel sera le profil du surveillant affecté sur la SAS.
  - ➡ La direction nous informe que les agents pourront animer des activités, etc... Le travail sera complètement différent. Les CPIP et les PS devront travailler en étroite collaboration (animation, activité, etc...).
- ▶ **FO Justice** demande si les détenus qui arriveront d'un autre établissement pour la SAS passeront par le Quartier Arrivant (QA).
  - ➡ La direction nous informe que non, ceux-ci seront immédiatement affectés sur la SAS. Il sera nécessaire d'interpeller les Chefs d'établissements (CE) des centres de détention (CD) de Salon-de-Provence et de Tarascon afin de les sensibiliser sur le profil des détenus à affecter sur la SAS.
- ▶ **FO Justice** insiste sur la recherche de moyens de sanctions.
  - ➡ La direction nous informe que des sanctions internes doivent être définies et qu'il faut avoir une réflexion.
- ▶ **FO Justice** interpelle la direction sur la procédure en cas d'incident grave de la part d'un détenu.
  - ➡ La direction nous informe que les agents seront en mesure d'intervenir avec un équipement d'intervention et de protection. Le détenu sera placé dans une salle d'attente dotée d'une porte en métal déployé du même type que celle du QD. Il y aura ensuite une phase administrative puis un placement au QD de notre établissement. Tous les déplacements se feront en véhicule. Les fenêtres des cellules seront équipées de barreaux et une Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire (USMP) sera présente sur la SAS.

## SERVICE DE LA GARDE DES MURS DE LA SAS

Ce service a été réalisé par le Bureau Interrégional à l'Organisation des Services (BIOS) et sera composé de 10 agents.

- ▶ L'appel d'offres sera publié avant les fêtes de fin d'année.
- ▶ Le dépôt des candidatures se fera du 16 décembre au 22 janvier.
- ▶ La sélection est prévue pour fin février 2023.

Le fait de candidater pour la garde des murs, n'empêchera pas l'agent de candidater pour la SAS, s'il est intéressé.

### EXEMPLE DE LA SEMAINE 2 À LA SEMAINE 6

semaine 2							semaine 3							semaine 4						
LUNDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	LUNDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	LUNDI	VENDREDI	SAMEDI				
RH	RH	RH	RH	NP	NP	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	NP	RH	RH					
RH	JB	JB	JB	RH	RH	NP	RH	RH	RH	RH	RH	RH	NP	RH	RH					
NP	RH	RH	RH	JB	JB	RH	NP	NP	NP	NP	RH	RH	RH	RH	RH					
RH	NP	NP	NP	RH	RH	JB	RH	RH	RH	RH	NP	NP	NP	RH	RH					
JB	RH	RH	RH	NP	NP	RH	JB	JB	JB	JB	RH	RH	NP	NP	RH					
RH	JB	JB	JB	RH	RH	NP	RH	RH	RH	RH	NP	NP	NP	RH	RH					
NP	RH	RH	RH	CA	CA	CA	NP	NP	NP	NP	CA	CA	CA	CA	CA					
CA	CA	CA	CA	JB	JB	RH	CA	CA	CA	CA	JA	JA	RH	RH	NP					
RH	NP	NP	NP	RH	RH	JB	RH	RH	RH	RH	NP	NP	RH	RH	JA					

  

semaine 5							semaine 6									
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI
RH	JB	JB	RH	RH	RH	NP	RH	RH	JB	JB	RH	RH	NP	NP	NP	
RH	NP	NP	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	
RH	NP	NP	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	
JB	RH	RH	NP	NP	RH	RH	JB	JB	JB	JB	RH	RH	NP	NP	RH	
RH	JB	JB	RH	RH	NP	NP	RH	RH	RH	RH	NP	NP	NP	RH	RH	
NP	RH	RH	RH	CA	CA	CA	NP	NP	NP	NP	CA	CA	CA	CA	CA	
CA	CA	CA	CA	JB	JB	RH	CA	CA	CA	CA	JA	JA	RH	RH	NP	
RH	NP	NP	RH	RH	RH	JB	RH	RH	RH	RH	NP	NP	RH	RH	JA	
JA	RH	RH	NP	NP	RH	RH	JB	JB	RH	RH	NP	NP	RH	RH	RH	

- ▶ **FO Justice** questionne la direction à propos de l'amplitude horaire de l'agent et du fait qu'il n'y a qu'un seul agent en poste durant la pause-déjeuner.

→ La direction nous informe que **LA PAUSE-DÉJEUNER SERA NON RÉMUNÉRÉE** de même que sur le service à venir de la SAS. Le temps de travail d'une journée pour la garde des murs (6h45 à 19h00) est donc de 11h30 rémunérés.

Les agents seront sur un cycle de petite et grande semaine et nuit sèche (2 agents de journée / 2 agents de nuit / 4 agents en RH et 2 agents en RH avant des CA).

- ▶ **FO Justice** interpelle la direction sur la possibilité d'être rappelé sur l'établissement, mais également sur la possibilité pour l'agent de faire des heures supplémentaires.

→ La direction nous informe que la SAS sera autonome et ne sera pas intégrée dans le mode dégradé. Quant au volontariat pour faire des heures supplémentaires sur l'établissement, la direction ne s'était pas posé la question.

Ce service est adopté à l'unanimité.

## PASSAGE DE 18 À 22 SURVEILLANTS DANS L'ÉQUIPE LOCALE DE SÉCURITÉ PÉNITENTIAIRE (ELSP) POUR ASSURER LES EXTRACTIONS MÉDICALES

La direction locale souhaitait faire passer de 18 à 22 le nombre de surveillants au sein de l'ELSP. Ces agents auraient permis à l'ELSP d'effectuer les extractions médicales "armées" du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

Les organisations syndicales (OS) ont voté contre le fait de découvrir les équipes postées et donc contre le passage de 18 à 22 surveillants sur l'ELSP.

Pour **FO Justice**, L'ELSP est un beau projet, mais il appartient à l'administration de fournir des agents supplémentaires pour effectuer ces missions. **Il faut arrêter de dégarnir une détention déjà en sous-effectif !!!**

## QUESTIONS DIVERSES FO JUSTICE

- ▶ **FO Justice** interpelle la direction sur la nécessité de créer au sein de notre établissement une Unité de Soutien Psychologique (USP) post-trauma. L'USP post-trauma pourrait être mis en oeuvre pour tous grades et corps confondus à la suite d'un choc physique ou psychologique. Cette unité existe et a été créée chez les pompiers d'Avignon et ailleurs sous le nom "d'unité d'appui psychologique" (UDAPSY) ou à l'armée.

Pour **FO Justice**, il est nécessaire de former des agents volontaires (Personnel de Surveillance, 1er Svt/Major, personnel administratif, personnel technique, Officier, direction, CPIP) pour être formé à :

- La prise en charge de leurs collègues.
- L'approche, les gestes, les dialogues à tenir, le comportement à avoir.
- Le retour au domicile et la prise en charge les jours et les semaines suivantes pour éviter un psycho-trauma.

Certains incidents violents ou autres peuvent avoir des répercussions durant des mois ou même des années.

→ La direction est favorable à ce projet et demande à **FO Justice** de le quantifier rapidement en vue de l'étudier lors de la présentation du Plan Local de Formation (PLF) 2023 qui aura lieu le 29 novembre 2022.

- ▶ **FO Justice** a saisi le 09 juillet 2022 dans le but de fournir aux agents (PA, PT, PS, CPIP, etc...) des bouteilles style « gourde » avec le blason de notre établissement à des fins pratiques et écologiques comme cela se fait sur d'autres établissements (DISP, CD Salon-de-Provence, CP Aix-Luyes).

→ La direction était favorable à ce projet et a commandé des bouteilles isothermes qui seront distribuées en cadeau aux agents.

- ▶ Concernant tous les autres sujets **FO Justice**, la direction fournira des réponses plus tard. Quant aux demandes de matériels pour les différents services, la direction informe **FO Justice** que les agents doivent transmettre leur demande à leur responsable de service.

Les représentants du CT **FO Justice**  
Le 04 novembre 2022

